

**Dépôt :** 26.10.2020  
**Traitement Bureau CDV :** 09.11.2020  
**Développement/Urgence :** NON/NON  
**Délai de réponse :** 09.05.2021

**Motion du PDC intitulée : « Climatisation naturelle citadine par plus de végétalisation pour plus de fraîcheur »**

**Proposition**

Le Conseil municipal est chargé de repenser de manière plus « verte » nos espaces citadins et communautaires en favorisant la plantation et l'implantation de verdure et d'essences végétales adaptées au changement climatique. Cela dans le but d'amener de la fraîcheur en ville et rendre ainsi un peu plus supportable les futures vagues de chaleurs estivales. Un catalogue communal de mesures et de lignes directrices d'« aménagement fraîcheur végétale » devra être élaboré et pris en compte dans tous les projets, actuels et futurs, d'aménagement et de réaménagement citadins.

**Développement**

Les chaleurs estivales seront de plus en plus fortes, de plus en plus fréquentes, et sur des périodes de plus en plus longues. Les zones couvertes par de la végétation, principalement feuillue, amènent une fraîcheur naturelle recherchée par toutes et tous durant les chaudes journées estivales. Cette fraîcheur « verte » doit être amenée dans nos centres urbains, là où nous aimons nous balader les jours de marché et lors de diverses animations et manifestations qui jalonnent la belle saison.

Une végétation bien choisie, notamment par son feuillage, permet de maintenir au sol une température de plusieurs degrés inférieures à la température de l'air ambiant. De plus, les plantations, en pleine terre ou en bacs saisonniers, permettent d'amener une humidité relative agréable abaissant encore la température ressentie de manière naturelle. Cela devrait permettre à l'avenir de rafraîchir de manière pérenne, naturelle et écologique, des espaces de vie et des zones urbaines entières. La ville de Sydney en Australie a été l'une des premières cités à se doter d'un plan de réaménagement « fraîcheur » de ces espaces citadins. Le succès de ce plan, mis en œuvre il y a maintenant près de 10 ans, est souvent cité en exemple et suivi à ce jour par de très nombreuses villes dans le monde et dans notre région également.

Les lignes directrices et les mesures à prendre de ce « catalogue fraîcheur », devront tenir compte des différents besoins de la population d'une part, et de ceux liés aux différentes zones d'habitats d'autre part. Notons p.ex., le Centre-Ville et l'Avenue de la Gare sont plus sujets aux manifestations et mouvements sporadiques de fortes affluences que les espaces verts, places de sport, écoles, centres de soins et de santé plutôt occupés par des personnes résidentes et souhaitant un apport de fraîcheur en continu durant toute la période estivale. Il serait également souhaitable que soit pris en compte les possibilités de diminuer les espaces actuels à forte réverbération thermiques (béton, goudron, ...) au profit de revêtement plus adaptés (pelouse mixte, ...). Ce catalogue devrait avoir sa place, dans le cadre du développement durable, au côté de notre plan « cité de l'énergie ».

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 octobre 2020

**Signature (s) :**

**Groupe PDC, 1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Pierre Roth (4)**  
MM. Philippe Challet, Bastien Eschmann,  
Roland Piquerez